

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu - Séance du 04 MAI 2021**

Date de convocation : mardi 27 avril 2021 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	14
Pouvoirs	1
Votants	15

L'an deux mil-vingt-un, le quatre mai, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michèle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONY Catherine (pouvoir à M. Nicolas ACHARD)

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA SEANCE :

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme GUILLAUME Michèle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance est ouverte à 20h.

**DELIBERATIONS**

\*\*\*

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

En ouverture de séance du conseil municipal, le maire a rendu hommage à l'ancien employé communal Monsieur Alain ACHARD, récemment décédé. Alain ACHARD a œuvré durant une vingtaine d'années dans notre commune avec son tracteur sur nos chemins et dans le ramassage des ordures ménagères. Alain a été aussi engagé au sein du corps de sapeurs-pompiers de notre commune durant plusieurs années.

### **1- Objet – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 6 AVRIL 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 06 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

## **ECOLE**

### **2- Objet – Point sur le recrutement de l'ATSEM pour la rentrée 2021**

Le maire rappelle que l'offre d'emploi a été publiée sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale début mars. L'information a été relayée par la commission communication à l'aide du site internet et du réseau Facebook de la commune.

25 candidatures ont été reçues en mairie. Il indique qu'une première sélection sur dossier a été réalisée à l'aide d'une grille d'évaluation et lors d'une réunion en présence d'Agnès PAIRE, Hélène BRIGNON, Noëlle LACOURT et lui-même le mercredi 31 mars.

5 candidates ont été retenues pour passer un entretien. Elles étaient toutes titulaires du concours d'ATSEM.

Le jeudi 15 avril et le vendredi 16 avril 2021 ont eu lieu les entretiens en présence des personnes mentionnées ci-dessus.

A l'issue de ces entretiens, chaque membre a renseigné une grille d'évaluation afin de proposer son classement. Le choix fut complexe compte tenu de la qualité des candidates. Nadia FAURE a été choisie par les membres du jury. Cette décision a été communiquée au membre du conseil municipal.

Cette décision a été notifiée à Nadia FAURE et à la ville de Clermont-Ferrand pour une prise de fonction à compter du 23 août 2021.

Madame Hélène BRIGNON a également informé les agents communaux de ce choix.

Le maire précise que la ville de Clermont-Ferrand n'est à priori pas opposée à cette mutation.

### **3- Objet – Recrutement d'un service civique**

Le maire propose à Madame Hélène BRIGNON de présenter cette démarche.

Madame Hélène BRIGNON indique que le recrutement d'un service civique permettrait de renforcer l'encadrement au niveau de l'école notamment durant la pause méridienne.

Elle précise que deux possibilités existent pour réaliser le recrutement. Soit la commune entreprend une démarche d'agrément pour pouvoir recruter directement un service civique ou bien elle s'appuie sur un organisme déjà agréé. Après avoir réalisé des recherches, elle propose la structure du CREFAD (Centre de Recherche d'Étude de formation à l'Animation et au Développement).

Le recrutement serait réalisé durant le mois de septembre pour une prise de fonction début octobre. Le coût pour la commune serait de 106 € par mois.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de procéder au recrutement d'un service civique ;**
- **DECIDE de s'appuyer sur le CREFAD pour réaliser ce recrutement.**

#### 4- Objet – Situation sur l'organisation du mercredi à la rentrée 2021

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 5 février 2021 le conseil municipal après en avoir délibéré, avait décidé de proposer, dans le cas d'une semaine à 4 jours, l'organisation d'activités payantes le mercredi matin sous réserve d'un nombre minimum d'inscriptions. La commune participerait jusqu'à un euro par matinée au coût de ce service qui est évalué à environ 7 €. Un service de garderie serait également proposé de 7h15 à 8h20 et de 11h30 à 12h30 au tarif habituel de 1,5€.

Le maire propose à Hélène BRIGNON de faire un point sur l'organisation du mercredi.

Madame Hélène BRIGNON indique qu'un sondage sur les besoins des familles pour le mercredi matin a été réalisé. Le résultat est le suivant :

- 15 familles soit 22 enfants concernés déclarent avoir besoin de ce service ;
- Quelques familles ont témoigné oralement d'un besoin occasionnel ;
- D'autres familles ont indiqué par mail ne pas connaître leur planning pour l'année prochaine et pensent travailler à nouveau à plein temps.

Elle informe les membres du conseil municipal que la communauté de communes réfléchit à la mise en place d'un plan mercredi sur les centres de loisirs de Nébouzat et de Tauves à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle présente ensuite trois options :

1. Rejoindre la garderie mise en place par la commune de Nébouzat et mutualisée avec Aurières, St Bonnet près Orcival et Ceysnat.
2. Mettre en place un centre de loisirs dans le cadre du plan mercredi de 7h30 à 12h30 encadré par l'ATSEM et un animateur de l'UFCV.

Charges		Produits	
Prestation UFCV		<u>Pour 15 enfants</u>	
1 animateur.trice	4830€	CAF	2700€
Frais pédagogiques	1000€	Parents (6€/enfants)	3240€
Frais de gestion	1300€	<b>TOTAL</b>	<b>5940€</b>
Salaire ATSEM (180h).	2300€	<u>Pour 20 enfants</u>	
<b>TOTAL</b>	<b>9430€</b>	CAF	3600€
		Parents (6€/enfants)	4320€
		<b>TOTAL</b>	<b>7920€</b>

**Impacts :**

- Coût pour la commune 3 450 € pour 15 enfants – 1 510 € pour 20 enfants ;
- Rédaction et validation d'un PEDT communal avant le 21 mai ;
- Déclaration du centre de loisirs 2 mois avant la rentrée – passage de la PMI ;
- Besoin d'une personne pour la garderie du matin pour mobiliser l'ATSEM le mercredi ;
- Question du lieu du centre de loisirs.

3. Mettre en place un centre de loisirs dans le cadre du plan mercredi de 7h30 à 12h30 géré entièrement par l'UFCV

Charges		Produits	
Prestation UFCV		<u>Pour 15 enfants</u>	
2 animateurs	9230€	CAF	2700€
Frais pédagogiques	1000€	Parents (6€/enfants)	3240€
Frais de gestion	2400€	<b>TOTAL</b>	<b>5940€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12630€</b>	<u>Pour 20 enfants</u>	
		CAF	3600€
		Parents (6€/enfants)	4320€
		<b>TOTAL</b>	<b>7920€</b>

**Impacts :**

- Coût pour la commune 6 690 € pour 15 enfants – 4 710 € pour 20 enfants ;
- Rédaction et validation d'un PEDT communal avant le 21 mai ;
- Déclaration du centre de loisirs 2 mois avant la rentrée – passage de la PMI ;
- Question du lieu du centre de loisirs.

Monsieur Nicolas ACHARD fait part de son étonnement sur la présentation des scénarios. Il indique qu'une décision du conseil municipal avait été prise en février sur les modalités d'organisation du mercredi en cas de semaine à 4 jours. Il regrette que nous revenions sur ce sujet qui selon lui a déjà été traité et pose ainsi des questions sur l'efficacité de notre action si nous revenons régulièrement sur nos décisions. Il précise que les options 2 et 3 entraînent un impact économique pour le budget de la commune.

Après divers échanges sur le sujet : organisation du temps de travail des agents communaux, coût de la prestation de la garderie de Nébouzat (possibilité de contribution de la commune pour les familles), problématique des engagements réels des familles sur ce service, il est proposé de délibérer sur le positionnement de la commune vis à vis des parents et de la communauté de communes.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE de s'inscrire et de suivre la politique jeunesse de la communauté de communes Dômes Sancy Artense notamment dans la mise en place d'un centre de loisirs dans le cadre d'un plan mercredi pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**
- **DECIDE d'orienter les familles en difficulté le mercredi matin vers les services de garderie de la commune de Nébouzat en attendant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

**5 - Objet – Validation du PEDT**

Le maire indique que la validation d'un Plan Éducatif Territorial n'est à priori plus une obligation compte tenu du passage à 4 jours par semaine et l'absence de mise en place d'un plan mercredi.

Madame Hélène BRIGNON prendra à nouveau contact avec l'inspection académique sur ce sujet.

## URBANISME - ENVIRONNEMENT

---

### **6- Objet – Délibération sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le maire rappelle que trois réunions se sont déroulées sur ce sujet :

- le mardi 23 février 2021 une rencontre avec le Parc des Volcans
- le jeudi 18 mars 2021 une réunion s'est tenue en mairie avec Jennifer CAINE, cheffe du bureau planification et aménagement de la direction départementale des territoires
- le lundi 26 avril 2021 à la mairie de Saint Bonnet près d'Orcival avec la maire et son 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'urbanisme.

Cette dernière réunion avait pour objectif de se coordonner en matière de planning avec la commune voisine qui est dans une démarche identique à la nôtre.

Le maire indique que le conseil municipal de Saint Bonnet près d'Orcival a déjà délibéré sur la mise en place du PLU. Il propose de délibérer également afin de pouvoir lancer l'appel d'offre concernant le recrutement d'un cabinet d'études.

Une réunion avec le Parc des Volcans est programmée le mercredi 12 mai 2021 pour nous aider dans la rédaction du cahier des charges.

Le maire précise que le planning convenu avec la commune de Saint Bonnet près d'Orcival est le suivant :

- travail sur la préparation du cahier des charges pour le recrutement d'un cabinet pour accompagner la rédaction du PLU avant l'été,
- lancement de l'appel d'offre en septembre.

Il rappelle que la mise en place du PLU nécessite une réflexion approfondie sur la concertation à entreprendre avec la population au plus vite et demande aux membres du conseil des volontaires pour travailler sur ce point.

Madame Sarah LANGLAIS et Monsieur Dominique OUVRARD se portent volontaires.

Le maire rappelle que l'élaboration du plan local d'urbanisme a pour objectif de permettre un développement maîtrisé de notre commune en respectant l'environnement et la mise en place des conditions d'un cadre de vie de qualité.

L'élaboration du PLU fera l'objet des mesures de concertations suivantes :

- Affichage des documents sur les panneaux d'affichage de la mairie,
- Réunions publiques avec le bureau d'étude,
- Cahier de requêtes à la disposition du public,
- Exposition,
- Publications spécifiques sur le PLU (lettre d'information),
- Bulletin municipal,
- Informations sur le déroulement de la procédure sur le site internet de la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la mise en place d'un Plan Local d'urbanisme.**

## 7- Objet – Délibération sur les ventes des biens déclassés

Le maire propose à Monsieur Emmanuel NESME de présenter les dossiers qui sont complets pour procéder à la vente.

Monsieur Emmanuel NESME indique que deux dossiers sont en attente de délibération :

- M et Mme BONY Paul à Bravant concernant le bien déclassé à la parcelle cadastré AE 161 pour une superficie de 156 m<sup>2</sup> soit une vente d'un montant de 3 120 € net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la vente de ce bien déclassé pour un montant de 3120 €.**

- M. VILLART Sébastien à Bravant concernant le bien déclassé à la parcelle AE 326 et AE 328 pour une superficie de 99 m<sup>2</sup> soit une vente d'un montant de 1 980€ net vendeur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la vente de ce bien déclassé pour un montant de 1980 €.**

## 8- Objet – Point sur la rencontre avec la LPO

Le maire indique qu'une réunion à la demande de la LPO s'est déroulée le 22 avril 2021 en mairie en présence de Monsieur Christian Taillandier, administrateur LPO – Groupe veille – Groupe LPO Chaîne des Puys - Madame Anne Gilbert, membre du groupe LPO Chaîne des Puy - Monsieur Etienne MEGEMONT, conseiller municipal et Madame Hélène BRIGNON, adjointe au maire.

Le maire propose à Monsieur Etienne MEGEMONT de faire un résumé de cette réunion.

Monsieur Etienne MEGEMONT indique les éléments suivants :

### 1. Les spécificités de la commune d'Olby

- 165 espèces d'oiseaux dont 3 espèces rares :
  - La pie grièche grise
  - Le moineau friquet
  - Le milan royal (aires de reproduction très restreintes dans le monde)
- Constat d'une diminution de la population liée à la fragmentation des habitats et la disparition des haies.

### 2. Les enjeux identifiés

- Développer la connaissance des oiseaux de la commune et les moyens de les préserver auprès des habitants, agriculteurs et agents communaux ;
- Agir pour faire comprendre ce qu'est une haie (flou juridique) ;
- Agir pour la préservation et l'amélioration des haies existantes ;
- Agir pour réhabiliter des haies.

### 3. Les démarches à l'échelle de la communauté de communes Dômes Sancy Artense

Une formation taille des haies a été proposée aux agents communaux de la communauté de communes. Après un accueil favorable, le président a fait savoir à la LPO l'impossibilité de sa mise en œuvre par manque de temps des agents.

Michelle GAIDIER aurait souhaité mutualiser l'achat de lamiers de taille haie pour minimiser les coûts et limiter l'utilisation des épareuses

### 4. Les pistes d'actions à l'échelle d'Olby à plus ou moins long terme

- Communiquer dans le bulletin municipal, site Internet et Facebook sur les espèces rares et la réglementation de la taille des haies interdite entre le 15 mars et la 15 juillet (court terme) ;

- Former les agents communaux à la taille des haies pour favoriser la préservation des espèces (idée de formation action au moment de la taille des haies sur 1/2 journée) ;
- Établir avec la LPO une cartographie des haies à préserver et à réhabiliter ;
- Mettre en place des chantiers participatifs de réhabilitation de haies en concertation avec les agriculteurs concernés, accompagnés d'une sensibilisation sur le sujet – piste à explorer avec les chasseurs (fédération des chasseurs 63) - vérifier la largeur des chemins communaux (sur place et sur le cadastre) ;
- Mettre en place des formations – échanges auprès des particuliers au moment de la période de la taille des haies ;
- Mettre en place des événements de sensibilisation, type « Nuit de la Chouette » ;
- Établir un ABC (Atlas de Biodiversité Communal) : [https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversité-communale](https://ofb.gouv.fr/les-atlas-de-la-biodiversite-communale)

A la suite de cet exposé, différents échanges sont intervenus sur la situation de notre commune concernant l'état des haies et les interventions de nos agents sur ces dernières. Il est convenu que l'établissement d'une cartographie des haies communales est une action à solliciter auprès de la LPO ainsi que la mise en place à partir de cette cartographie d'une formation à destination de nos agents sur la taille de haies.

## **BATIMENT – PATRIMOINE - SERVICES**

---

### **9- Objet – Situation d'avancement sur le projet de rénovation de la salle polyvalente**

Le maire rappelle que ce dossier est toujours aussi complexe compte tenu du planning imposé par la préfecture pour bénéficier de la subvention DETR de la première tranche.

Plusieurs difficultés sont apparues dernièrement sur ce dossier pour permettre le respect du planning concernant la consultation des entreprises :

- le rapport final du diagnostic des sols réalisé par SOL SOLUTION n'est arrivé que mi-avril
- la difficulté pour la mise en relation entre la maîtrise d'œuvre et l'ADIT pour la formalisation des pièces juridiques de la consultation et de leurs publications.

La consultation des entreprises a finalement été publiée le vendredi 23 avril (soit 15 jours après la date prévue). La date limite est fixée au 19 mai 2021 à 18h.

Compte tenu du planning, le maire indique que la commission appel d'offre sera réunie :

- le mercredi 19 mai 18h30 pour l'ouverture des plis,
- le jeudi 27 mai à 18h30 pour le rapport intermédiaire de l'analyse des offres,
- le jeudi 3 juin à 17h pour le rapport final d'attribution des offres.

Un conseil municipal sera réuni à la suite de cette commission pour notifier les marchés.

Le maire précise que le planning est très compliqué et informe le conseil de sa relation continue avec les services de la préfecture.

Enfin il rappelle que malgré ces diverses demandes auprès de la sous-préfecture, nous sommes toujours dans l'attente de l'arrêté pour l'accord de subvention DETR pour la tranche 2.

## **10- Objet – Labellisation du Tilleul**

Le maire rappelle qu'une demande de labellisation de notre tilleul a été faite à l'association A.R.B.R.E.S. Il propose à Madame Noëlle LACOURT de faire le point sur la situation.

Madame Noëlle LACOURT indique que l'association A.R.B.R.E.S par courrier du 16 avril 2021, informe que la commission de labellisation s'est montrée favorable à l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » pour notre tilleul.

La remise du label est programmée le dimanche 16 mai à 14h par le président de l'association. Elle indique qu'elle a mobilisé différents acteurs de la commune pour réfléchir à cette manifestation.

Ce label implique l'adhésion à l'association A.R.B.R.E.S pour un montant annuel de 45 €. Comme évoqué à plusieurs reprises, elle indique qu'un diagnostic du tilleul doit être réalisé compte tenu de la dernière intervention qui date de 2008, intervention faite par l'ONF.

Sur recommandation de l'association A.R.B.R.E.S, nous avons reçu un devis de la société CANOPEE ELAGAGE spécialisée dans les arbres remarquables 1 875 € HT. L'ONF propose un diagnostic pour un montant de 1 330 € HT.

Monsieur Alain ANDANSON indique que le devis demandé à l'ONF date de juin 2020 et n'est donc plus valide. Il propose de redemander une mise à jour du devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à 8 voix contre 7 pour la réalisation du diagnostic par l'ONF sous réserve du maintien du tarif du devis de juin 2020.**

## **11- Objet – Situation sur le jardin du presbytère**

Le maire rappelle qu'à la suite d'un courrier envoyé à la DRAC le 21 janvier 2021, nous avons reçu les visites de Monsieur GAIME de l'INRAP sur site le mercredi 20 janvier 2021 et de Monsieur SURMELY de la DRAC le lundi 8 mars 2021.

Lors de ces rendez-vous, il a été convenu de réaliser par la commune, selon leurs préconisations, le nettoyage du jardin et l'établissement de devis pour la remise en état du site.

Après avoir réalisé le nettoyage et envoyé les devis par courrier en date du 13 avril 2021 à la DRAC, plusieurs échanges téléphoniques ont eu lieu avec M. SURMELY.

Dans un premier temps, il a été validé la prise en charge des travaux sous forme de subvention de la DRAC à la commune, permettant ainsi de réaliser les travaux dans les prochaines semaines. La DRAC a indiqué que les crédits de la subvention seraient attribués en fin d'année 2021 ou début d'année 2022.

Puis dans un deuxième temps, la DRAC nous informe qu'il souhaite réaliser les travaux en régie directe reportant de ce fait la décision de réaliser les travaux. Nous sommes donc dans l'attente d'une décision en fin d'année ou bien début d'année prochaine.

## **12- Objet – Situation sur la vente du presbytère**

La maire indique avoir échangé avec l'acquéreur potentiel à la suite du dernier conseil du 6 avril 2021.

L'acquéreur est toujours intéressé mais ne peut formuler une offre d'achat pour l'instant car plusieurs points doivent être précisés : l'assurance du bâti en état de péril à la suite du changement de propriétaire, le problème de la fondation nord-ouest (bureau d'étude de sol programmé), les limites de propriétés, le chiffrage plus précis des travaux pour le prêt bancaire.

Un point avancement de la situation sera fait au prochain conseil municipal.

**13- Objet – Échange sur le devenir du bureau de poste**

Le maire indique avoir reçu le 1<sup>er</sup> avril 2021, Monsieur Arnaud BELZANNE, délégué appui transformation de LA POSTE et Madame Sandrine HALLADE, déléguée territoriale Puy de Dôme au sujet du devenir du bureau de Poste d'OLBY.

Il rappelle que la dernière modification des horaires du bureau de poste date d'octobre 2015 avec une ouverture de 22h par semaine sur les horaires 9h-12h et 14h-16h (mardi, mercredi, jeudi, vendredi).

Lors de cette réunion, les personnes de La Poste ont indiqué que le conventionnement entre l'État et le groupe LA POSTE arrive à échéance en décembre 2022. Ils indiquent que la charge au guichet d'Olby nécessite pour le groupe LA POSTE une adaptation des horaires avec une baisse des heures d'ouverture hebdomadaire. Selon les informations communiquées par le groupe LA POSTE, il y a une baisse de charge de 40% sur le bureau de LA POSTE d'Olby depuis 2015. Le nombre de minutes de charge moyenne par heure est de 9 minutes.

Le maire précise qu'il a fait part de ses observations sur ces chiffres, en indiquant notamment que la crise sanitaire avait nécessairement un impact et que les horaires imposés en 2015 n'étaient pas les plus judicieux pour augmenter la charge du bureau de la POSTE, notamment en supprimant le samedi.

Il indique que Madame HALLADE a demandé lundi 3 mai 2021 par téléphone une délibération du conseil municipal sur l'option du guichetier-facteur à compter d'octobre 2021.

Cette option a pour objectif de pérenniser le bureau de poste pour les années à venir avec une présence guichetier le matin (8h30/9h à 12h/12h30) et la distribution du courrier l'après-midi par cette même personne.

Après différents échanges sur les opportunités et menaces des trois scénarios possibles :

- le maintien du bureau postal sous format guichetier-facteur ;
- la transformation du bureau de poste en agence postale communale ;
- la transformation du bureau de poste en relais poste commerçant.

**Il est décidé d'obtenir de la part du groupe LA POSTE les informations complémentaires suivantes afin de valider la proposition du format guichetier-facteur qui va occasionner une baisse des horaires d'ouverture du bureau de Poste.**

- Est-il possible d'envisager le dispositif guichetier-facteur sur les 5 jours du mardi au samedi et non du lundi au vendredi ? car l'ouverture du guichet le samedi est un enjeu important pour répondre aux besoins de la population.
- Est-il possible d'avoir plus de précision sur les possibilités de livraison du courrier le matin notamment vis à vis de la presse locale ?
- Cette modification du service ne peut être envisagée que dans le cadre de la renégociation du bail de location actuel qui date des années 60 ? Il s'agit de réduire l'espace (suppression du bail de l'ancien appartement du facteur) et d'augmenter le prix du loyer qui est aujourd'hui dérisoire.

### **14- Objet – Approbation du zonage d'assainissement**

Le maire rappelle à l'ensemble des élus du conseil municipal que dans le cadre de l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales, les communes doivent délimiter et approuver leur zonage de l'assainissement après enquête publique.

Le maire indique que ce zonage a pour effet de délimiter :

- 1- Les zones d'assainissement collectif où la collecte des eaux domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées doivent être assurés ;
- 2- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif doit être assuré afin de protéger la salubrité publique.

Le bureau d'étude SAFEGE avait réalisé cette délimitation.

A l'issue de cette étude le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de zonage de l'assainissement des eaux usées et a décidé sa mise à l'enquête publique par délibération en date 24 septembre 2020.

Conformément à l'arrêté municipal en date du 05 février 2021 et à la législation en vigueur, Monsieur Jean-Philippe NICOLAS a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Clermont Ferrand en date du 21 octobre 2021.

L'enquête publique s'est déroulée du 23 février au 25 mars 2021.

Le commissaire enquêteur a transmis son rapport le 24 avril 2021 avec un avis favorable.

Monsieur Nicolas ACHARD demande si l'approbation du zonage d'assainissement, implique pour la commune, de réaliser les travaux préconisés dans le cadre de l'étude SAFEGE, notamment la mise en place d'une station d'épuration pour le village de BRAVANT.

Le maire indique que la délibération ne porte que sur le zonage de l'assainissement collectif. La mise en œuvre des préconisations fera l'objet d'études approfondies et de délibérations futures.

**Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE d'approuver le zonage de l'assainissement des eaux usées ;**
- **DIT que le zonage de l'assainissement des eaux usées approuvé est tenu à disposition du public en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.**

### **15- Objet – Situation sur l'avancement du projet de renouvellement de la conduite d'eau**

Le maire rappelle que lors du conseil municipal du 24 septembre 2020, le cabinet SAFEGE avait été choisi pour la maîtrise d'œuvre du chantier de renouvellement de la canalisation entre le château d'eau de Marche et la rue des combes dans le centre bourg.

Monsieur Nicolas ACHARD indique que dans le cadre de ces travaux, la consultation des entreprises va être réalisée dans les prochaines semaines pour une programmation des travaux en octobre.

Il informe également les membres du conseil de la prise de contact avec les propriétaires et fermiers des terrains concernés pour les informer des travaux et de la mise en place de servitude.

**16- Objet – Facturation des travaux d'installation de deux branchements AEP**

Monsieur Nicolas ACHARD indique que lors de la construction de deux maisons sur la route des Combrailles (M. SERGAN et Mme FONTANA et M.RIX), une demande de branchement au réseau d'eau et d'assainissement a été réalisée.

Le branchement au réseau d'eau pour ces deux maisons a nécessité une extension du réseau communal. Cette opération s'est déroulée en même temps que les travaux d'électricité et d'éclairage public dans le secteur.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre l'ancien prestataire (entreprise ROBINET), les deux propriétaires des maisons en construction et la commune concernant le montant de prise en charge de ce raccordement.

La facture a finalement été en totalité adressée et payée par la commune pour ces deux branchements.

Nicolas ACHARD indique avoir rencontré les deux propriétaires le mardi 27 avril 2021 afin de leur indiquer qu'ils n'avaient pas payé le montant de leur branchement au réseau d'eau. Il a été convenu que la commune facture ces installations au prix actuel convenu avec le nouveau prestataire à savoir 900 €.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la facturation des travaux d'installation pour ces deux nouveaux propriétaires pour un montant de 900 € chacun.**

**QUESTIONS DIVERSES**

---

**1. DSR Cible**

Le maire indique que le lendemain du vote du budget, il a reçu un mail du comptable public indiquant que la commune était éligible à la DSR Cible pour cette année 2021.

**2. Bulletin municipal**

Le maire demande aux membres du conseil leurs éventuelles observations sur le contenu du bulletin municipal.

Pour sa part, il indique que la dernière rubrique ajoutée « connaître Olby » est une bonne idée. Cependant, il s'interroge sur le choix de consacrer cette rubrique à la LPO, pourquoi pas la consacrer à d'autres structures ayant des représentants sur notre commune (BIO 63, FNSEA...). De plus, à la lecture du contenu produit par la LPO, il semble inapproprié d'évoquer l'utilisation de pesticides sur notre territoire. Cette rubrique semblerait plus pertinente en la consacrant à l'histoire de notre commune à travers par exemple une interview d'un de nos aînés sur leur enfance à Olby...

Madame Hélène BRIGNON indique que cette rubrique vise un objectif plus global souhaité par la commission communication : apporter des espaces supplémentaires d'échanges et de partage avec la population sur différentes thématiques de la politique communale. Ceci permettra également de diversifier les moyens de communication en intégrant de la vidéo.

Malgré l'absence de retours de quelques contenus d'associations, le maire propose de planifier assez rapidement la finalisation et l'impression du bulletin municipal. Il est convenu d'une impression et d'une distribution pour la fin du mois de mai.

**3. Géothermie profonde St Pierre Roche**

Le maire indique qu'à la suite d'échanges avec M. AUXIETRE, Géopulse, porteur de projet de géothermie profonde à St Pierre Roche, a décidé de décaler le début du forage à l'année prochaine en 2022.

Initialement, il était prévu pour début novembre 2021, et il est décalé (si autorisé) à octobre 2022 (+11 mois), afin de mieux gérer les délais et la logistique avec les entreprises de forage. Cependant, ils comptent tout de même commencer le chantier de terrassement/génie civil l'hiver prochain.

La maire indique par ailleurs qu'après échanges avec les services de la préfecture et la commune de Saint Pierre, l'affichage des « panneaux sauvages » relatifs à ce projet est répréhensible d'une amende. Cette amende est adressée au propriétaire du terrain où se situent les panneaux. Le maire propose qu'une communication soit faite auprès des propriétaires concernés, notamment sur le village du Monteillet. Monsieur Etienne MEGEMONT et Madame Michèle GUILLAUME sont chargés de réaliser cette information.

#### **4. Les déchets – SMCTOM**

Monsieur Emmanuel NESME rappelle les changements qui s'opèrent pour le tri et la collecte des déchets. La situation pour la collecte des déchets pour les assistantes maternelles et la MAM est évoquée. Il indique que le nombre de bacs jaunes sur la commune est aujourd'hui de 50 et devrait passer à 100 bacs pour la fin mai.

#### **5. Les élections 20 et 27 juin 2021- ASSESSEURS**

Le maire indique qu'une commission de révision des listes électorales a eu lieu au mois d'avril et qu'une prochaine réunion se tiendra fin mai, début juin.

Selon les dernières informations et dans l'attente des préconisations écrites concernant l'organisation de ces élections, les personnes présentes au bureau devraient être vaccinées. Dans le cadre de notre démarche participative, le maire propose d'ouvrir la fonction d'assesseur aux habitants d'Olby qui seraient intéressés.

Monsieur Alain ANDANSON se porte volontaire pour s'occuper de l'organisation du bureau de vote.

#### **6. Commerçants et hébergeurs**

Le maire indique que les commerçants et producteurs locaux ont réalisé une plaquette de présentation à destination notamment des touristes.

Une réunion va être programmée fin mai avec les hébergeurs, les commerçants et les producteurs pour échanger sur la période estivale.

La séance se clôture à 00h00.